

APEEE IV

**Guide pratique
2023- 2024**

PÉRISCOLAIRE

SOMMAIRE

1. Notre équipe	p.3
2. Une journée ordinaire	p.4
3. Les dates importantes	p.6
4. Les inscriptions	p.7
5. Les informations pratiques	p.12
6. Restons en contact	p.17

Notre équipe



STEPHANIE BALDELLI

Manager du service
périscolaire

periscolaire@bru4.eu

02 474 10 92

Sans oublier nos nombreux moniteurs
et surveillants..

Pour les découvrir :

[https://www.bru4.eu/periscolaire/nos-
professeurs/](https://www.bru4.eu/periscolaire/nos-professeurs/)



MARIE CAZABAN

Assistante du service
périscolaire

periscolaire@bru4.eu

02 474 10 99

A QUOI RESSEMBLE UNE JOURNÉE ORDINAIRE ?

ETAPE 1

Fin de la journée scolaire



L'enseignant principal de votre enfant accompagne les enfants au point de rencontre périscolaire

ETAPE 2

Point de Rencontre



Les enfants rencontrent leurs moniteurs au point de rencontre

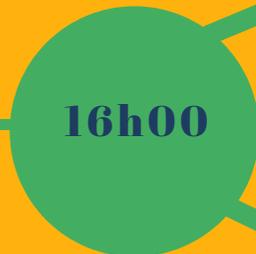
ETAPE 3

Activités



ETAPE 4

Fin des activités



Les moniteurs/surveillants accompagnent les enfants à la fin du cours

Garderie Laeken



Parent

HORAIRES MATERNELLE ET PRIMAIRES

Les activités périscolaires sont organisées tous les jours pour les enfants de maternelles et primaires de l'EEB4.

Une activité dure environ 50 min

	LU	MA	ME	JE	VE
LUNCH			12:40- 13:20		
Session 1			13:30- 14:30		12:50- 13:50
Session 2			14:40- 15:40		14:00- 15:00
Session 3	15:10- 16:10	15:10- 16:10	15:50- 16:20	15:10- 16:10	15:10- 16:10

Uniquement Maternelle et P1-P2

HORAIRES SECONDAIRES

Les activités périscolaires sont organisées tous les jours pour les élèves de secondaire de l'EEB4.

Une activité dure en moyenne 1H20

	LU	MA	ME	JE	VE
LUNCH		12:30- 13:25 ou 13:30- 14:25		12:30- 13:25	
Session 1			13:30- 14:30		
Session 2			14:40- 15:40		
Session 3*			15:00- 16:20		
Session 4	16:10- 17:30	16:10- 17:30		16:10- 17:30	16:10- 17:30

* Si votre enfant souhaite participer à une activité à 15h10 (voir programme P3-P5), contactez le service périscolaire pour vérifier la disponibilité

QUELQUES DATES IMPORTANTES



25 SEPTEMBRE
2023

Début des activités périscolaires pour les maternelles, primaires et secondaires



6+7
NOVEMBRE
2023

Pas d'activités périscolaires

6 novembre 2023: journée pédagogique
7 novembre 2023: Bilan oral carnet scolaire



22 DEC 2023

Pas d'activités périscolaires



22 MARS 2024

Pas d'activités périscolaires



14 JUIN
2024

Fin des activités périscolaires pour tout le monde

INSCRIPTIONS

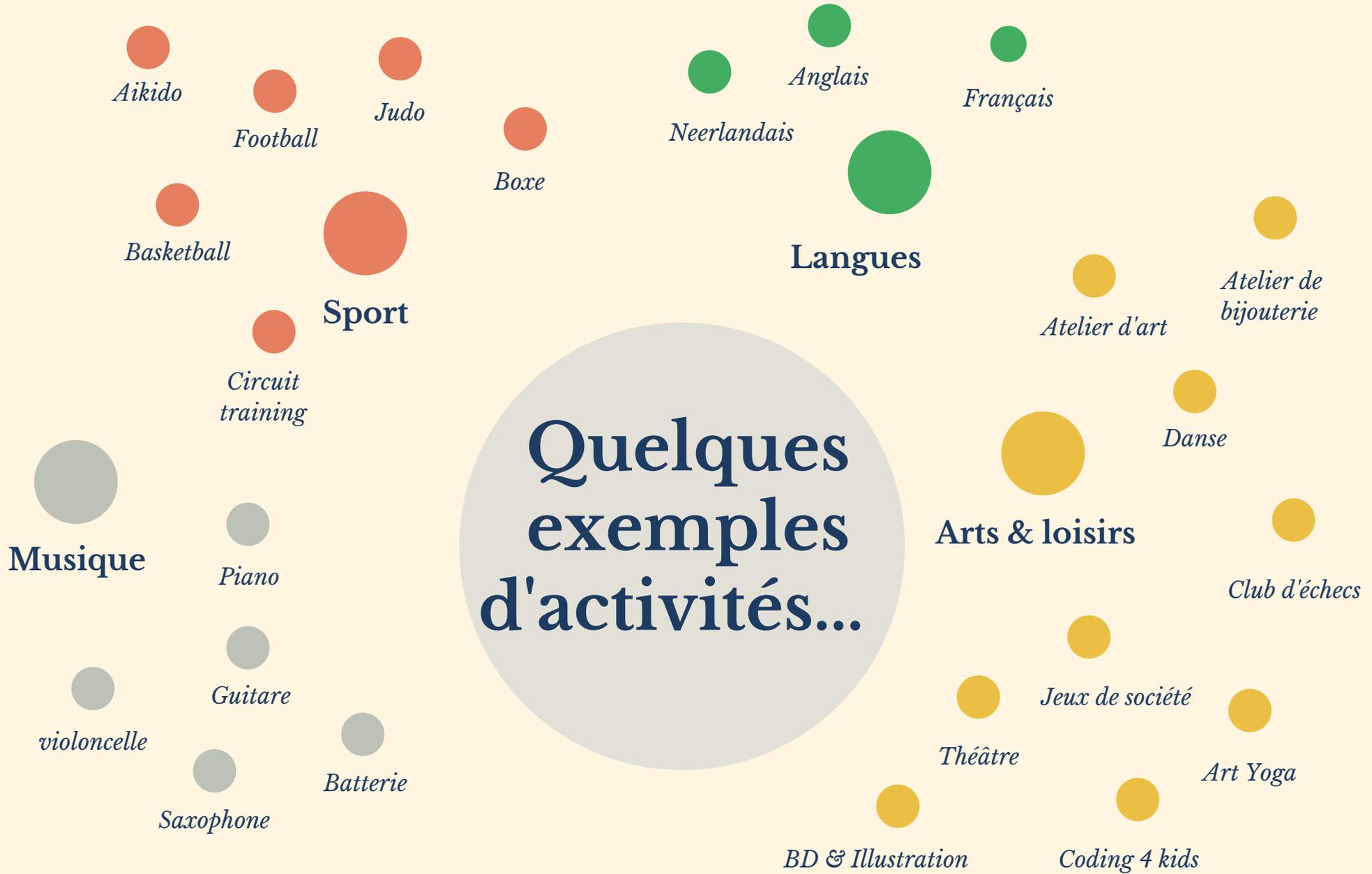
COMMENT S'INSCRIRE ?

Pour information, les inscriptions sont basées sur le principe du "*premier arrivé, premier servi*".

Notre système d'inscription en ligne : <https://services.apee-bxl4.be/fr/welcome.html>

1. Connectez-vous sur votre compte APEEE ou créez un compte si vous êtes un nouveau parent
2. Vérifiez si les informations qui figurent dans votre profil sont toujours d'actualité et modifiez-les si nécessaire.
3. Renouvelez votre cotisation de membre APEEE. Une cotisation par famille et par année scolaire doit obligatoirement être réglée, son paiement conditionne en effet l'accès aux services.
4. Après avoir lu attentivement le règlement du périscolaire, vous pouvez inscrire votre enfant aux activités périscolaires pour l'année 2023-2024
5. Cliquez sur « créer une commande »
6. Lorsque votre demande d'inscription est faite, vous recevrez un mail sur l'état de votre commande.

Pour connaître les différents statuts, consultez la page 10 de ce guide.



COURS PARTICULIERS

Cours particuliers:

Le service périscolaire offre la possibilité de suivre des cours privés de musique, de langue ou d'autres disciplines avec nos professeurs. Ils auront le choix entre un cours de 30 min ou d'1 heure.

Pour connaître les possibilités de cours privé, veuillez visiter cette page: [nos-cours-particuliers](#)

Pour inscrire votre enfant, veuillez suivre la procédure décrite précédemment.

Si un élève désire essayer un cours ou un instrument, il peut participer à **un cours d'essai de 30min**.

Pour cela, il vous suffit d'acheter un ticket d'essai sur le site d'inscription, ils sont limités à 3 par année scolaire. Merci de préciser lors de la commande quel professeur vous avez choisi.

Pour toute question, veuillez contacter le bureau du périscolaire.

periscolaire@bru4.eu

02 474 10 99

UNE FOIS INSCRIT

Une fois l'inscription faite, vous recevrez un e-mail de confirmation indiquant que votre commande est soit :

En traitement : Votre inscription est en cours d'analyse et changera pour l'un des 3 statuts suivants, selon la situation.

Sur liste d'attente : L'activité est complète ou le minimum requis n'a pas été encore atteint et votre enfant est sur une liste d'attente.

En attente de paiement : L'activité a été lancée par le bureau périscolaire et nous attendons votre paiement afin de confirmer votre commande.

Annulée: L'activité a été annulée soit par l'APEEE, soit vous avez demandé l'annulation de l'inscription.

Refusée: Il n'y a plus de place dans l'activité choisie et vous êtes invité à choisir une autre activité.

En ordre de paiement : Vous êtes en ordre de paiement ainsi votre enfant a sa place dans l'activité choisie et peut commencer son activité périscolaire.

Si vous souhaitez **modifier ou annuler** votre commande, contactez le bureau du périscolaire par email : periscolaire@bru4.eu

Pour rappel, **l'APEEE ne rembourse aucune activité une fois qu'elle a démarré**

COORDINATION AVEC LE SERVICE TRANSPORT

Attention, le service transport n'organise pas de bus scolaire ni le mercredi après-midi, ni les autres jours après 16h10.

Si votre enfant est inscrit au service transport, il est possible d'utiliser le second départ de bus (16h10) après son activité périscolaire, sous réserve de places disponibles. Si vous souhaitez utiliser ce service, lors de l'inscription, dans la section « *suivi par* », choisissez dans votre commande « *retour en bus* » .

Le service Transport ajoutera ensuite votre enfant sur les listes du second départ de bus et cette information sera visible mi-septembre sur votre compte APEEE dans votre commande transport.

Notez que les seconds départs sont organisés en fonction des inscriptions reçues pour les étudiants en secondaire. Il est donc possible que votre arrêt ne soit pas desservi au second départ.

Si c'est le cas, le service Transport vous contactera afin de vous communiquer les arrêts alternatifs.

Le service périscolaire propose 1 navette le mercredi à 16h30 à destination de Mérode.

Pour bénéficier de ce service, veuillez inscrire votre enfant via le service périscolaire - *Bus Merode mercredi / Wednesday Merode bus.*

INFORMATIONS PRATIQUES

Organisation AVANT les activités périscolaires

LUNDI, MARDI, JEUDI ET VENDREDI

- Si votre enfant est en **maternelle** :

Son instituteur/trice le conduit au point de rencontre, qui est la **salle commune maternelle** où il est pris en charge par notre équipe de surveillants. Chaque moniteur retrouve son groupe à 15h00 le lundi, mardi et jeudi et 12h50 son groupe à 15h10 le lundi, mardi et jeudi et 12h50 le vendredi. le vendredi.

- Si votre enfant est en **primaire** :

Son instituteur/trice le conduit au point de rencontre situé **sous le préau – sous la cantine**. Les enfants se rendent à côté de l'affiche de leurs activités. Ils sont ensuite pris en charge par leurs moniteurs à 15h00 le lundi, mardi et jeudi et le vendredi à 12h50 (P1-P2) et 15h00 (P3-P5).

- Si votre enfant est en **secondaire** :

Ils se rendent seul au point de rencontre **sous la cantine** où il sont attendus par leurs moniteurs à 16h10 le lundi, mardi, jeudi et vendredi.



Les vendredis, les repas sont pris avant l'activité de 12h50.



Le vendredi, les enfants de maternelle et primaire doivent être inscrits à deux activités ou à une activité et à la surveillance de l'APEEE ou à la garderie OIB (sur le site de l'école).

Aucun enfant ne peut être sans surveillance sur le site de l'école.

MERCREDI



Si votre enfant est en maternelle, primaire et n'est pas inscrit en garderie post scolaire (OIB), pour pouvoir participer à une activité, il faut l'inscrire, au choix, à :

- **surveillance midi & plat chaud:** un repas chaud servi sous la surveillance du périscolaire
- **surveillance midi:** pour manger ses tartines sous la surveillance du périscolaire

Si votre enfant est en maternelle, primaire et est inscrit aux garderies post scolaire (OIB):

Le repas chaud est compris dans son inscription à la garderie OIB. Il se rend au réfectoire avec les éducateurs de la garderie et rejoint les activités périscolaires après le repas.

Si vous avez optez pour une surveillance midi (avec ou sans plat chaud) :

- **Votre enfant est en maternelle :**

Son instituteur/trice le conduit à la salle commune maternelle où il est pris en charge par notre équipe de surveillants qui l'amène à la cantine. Après la cantine, les surveillants accompagnent les enfants à leurs activités.

- **Votre enfant est en primaire :**

Son instituteur/trice le conduit au point de rencontre où un surveillant attend les enfants. Ils montent ensuite ensemble au 2e étage de la cantine où ils mangeront leur repas en compagnie de notre équipe de surveillants.

APRES les activités périscolaires

A la fin des activités se déroulant à l'école : les moniteurs et/ou les surveillants accompagnent tous les enfants, selon l'option choisie :

- Au bus (vers la maison ou les garderies centrales)
- A la grille (point de rencontre avec les parents)
- A la surveillance de l'APEEE (uniquement le mercredi et vendredi)
- A la garderie postscolaire sur le site de l'école (garderie Laeken)

Surveillance APEEE

Le service périscolaire met en place une **surveillance pour les enfants de la maternelle aux S1**

- les **mercredis** entre **13h30 et 17h30** et
- les **vendredis** entre **12h50 et 17h30**

Elle s'adresse aux enfants participants, ou non, aux activités périscolaires.

Les enfants peuvent être inscrits soit le mercredi, soit le vendredi, soit les 2 jours.

1. ***La surveillance avant / après activités :***

Vous pouvez inscrire votre enfant dans les cas suivants :

- Il participe à une activité et vous ne pouvez pas venir le chercher à la fin de l'activité ;
- Il participe à une activité commençant plus tard (14h40 le mercredi ou 14h00 le vendredi)

2. ***La surveillance sans activités :***

Vous pouvez inscrire votre enfant s'il ne participe à aucune activité et que vous ne pouvez pas venir le chercher à la fin de l'école.

Encadrement :

Les enfants sont pris en charge par l'équipe des surveillants du service périscolaire. Ils sont libres de leur occupation pendant la surveillance, ils auront la possibilité de faire leurs devoirs ou de jouer. Du matériel sera mis à leur disposition.



SERVICE PERISCOLAIRE

RESTONS EN CONTACT

Le service périscolaire est situé, dans l'école, au bâtiment S, 2e étage.

Nous sommes ouverts du lundi au vendredi de 9h30 à 18h00.

Pour plus d'informations, contactez-nous au :



86, Drève Sainte Anne | 1020 Brussels

periscolaire@bru4.eu

02 474 10 99